

La cour d'appel de Paris a examiné jeudi les recours de deux actionnaires minoritaires contre l'OPA lancée sur le Club Méditerranée par le conglomérat chinois Fosun et la société d'investissements Ardian (ex-Axa Private Equity), mettant en délibéré sa décision au 29 avril. Deux recours d'actionnaires minoritaires contre l'offre franco-chinoise avaient été déposés fin juillet 2013. Ils estiment notamment que le prix proposé - 17,50 euros par action - est insuffisant malgré son relèvement fin juin et ne reflète pas la valeur véritable de la marque Club Med et des biens immobiliers du groupe.

Le premier recours est porté par le fonds Charity & Investment Merger Arbitrage Fund (CIAM), le second par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam).

Fosun et Ardian détiennent à eux deux 19,8% du capital.

L'avocat général Marc Brisset-Foucalt, a "invité la cour à rejeter les recours en annulation".

Dans des conclusions adressées par écrit à la cour d'appel et aux parties, et dont l'AFP a obtenu copie, il explique que "le ministère public estime que c'est à bon droit que la décision attaquée a conclu à l'absence de rupture d'égalité de traitement entre les actionnaires", précisant que "les moyens soulevés par l'Adam et le CIAM doivent être rejetés".

Dans sa plaidoirie, Me Alain Geniteau, avocat de l'Adam, a évoqué "une offre qui présente des aspects étranges, un dossier quasi inexistant et incomplet", demandant "une condamnation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des initiateurs de l'offre, et une annulation" de l'OPA. Face aux réquisitions de l'avocat général, Catherine Berjal, directrice de CIAM, a dit rester "confiante", et a affirmé en marge de l'audience que "quoi qu'ils arrive, ils ont déjà perdu car les investisseurs savent très bien que le prix proposé est trop bas".

De son côté, Me Jean-Pierre Martel, avocat de Club Méditerranée a de nouveau regretté la perte de temps. "Nous venons de perdre sept mois, il n'y a rien de nouveau", a-t-il lancé, rappelant que le **tourisme** en Europe et surtout en France est en régression, qu'il faut des actionnaires solides et stables pour accélérer l'internationalisation, pour trouver la croissance".

Consultez la source sur Veille info tourisme: [OPA/Club Med décision le 29 avril après le recours d'actionnaires minoritaires](#)